



## SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Québec, tenue le lundi 7 juillet 2008, à 17 heures, à l'hôtel de ville de Québec, 2 rue des Jardins, Québec.

---

Sont présents: Monsieur le conseiller Yvon Bussièrès, président  
Monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté, vice-président

Monsieur le maire Régis Labeaume

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Anne Beaulieu	Gilles Marcotte
Carole Bégin-Giroux	Jean-Marie Matte
Pierre Blouin	Ralph Mercier
Francine Bouchard	Patrick Paquet
Richard Côté	Guy Perrault
André Demers	François Picard
Raymond Dion	Ginette Picard-Lavoie
Michel Fecteau	Gérald Poirier
Anne Guérette	Paul Shoiry
Patrick Huot	Marc Simoneau
Jacques Joli-Coeur	Jacques Teasdale
Gérard Landry	Denise Tremblay Blanchette
Louise Lapointe	Denise Trudel
Lisette Lepage	Marie France Trudel
André Letendre	Jérôme Vaillancourt
Anne Létourneau	Conrad Verret
Alain Loubier	Steeve Verret
Pierre Maheux	

Sont également présents: Monsieur Alain Marcoux, directeur général  
M<sup>e</sup> Sylvain Ouellet, greffier  
M<sup>e</sup> Marcel Laroche, conseiller au greffe

Monsieur le président Yvon Bussièrès constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

### **CV-2008-0669 Adoption de l'ordre du jour**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jacques Teasdale,  
appuyée par monsieur le conseiller André Demers,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 7 juillet 2008, tel qu'il a été rédigé.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0670    Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 16 juin 2008**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Gérard Landry,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 16 juin 2008, tel qu'il a été rédigé.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**Rapport verbal de monsieur le maire Régis Labeaume sur les décisions prises lors de la séance spéciale du conseil d'agglomération de la ville de Québec tenue le 17 juin 2008**

Monsieur le maire Régis Labeaume fait rapport des décisions prises lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de la ville de Québec tenue le 17 juin 2008.

**Communications écrites au conseil**

- Dépôt du procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'agglomération de la ville de Québec tenue le 3 juin 2008.
- Dépôt du « *Rapport annuel 2007* » du Service de transport adapté de la Capitale (STAC).
- Dépôt du « *Rapport annuel 2007* » de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ).
- Dépôt, par monsieur le conseiller François Picard, des documents requis par l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*, soit :
  - a) la liste des contrats de 25 000 \$ et plus, sous forme de bons de commandes, pour le mois de mai 2008;
  - b) la liste des contrats de plus de 2 000 \$, totalisant plus de 25 000 \$, émis à un même fournisseur, sous forme de bons de commande et demandes de paiement, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mai 2008. **(Référence : AP2008-325)**
- Dépôt du « *Rapport annuel 2007* » du Réseau de transport de la Capitale (RTC).

- Dépôt, d'une lettre de madame la conseillère Anne Guérette, adressée à monsieur le maire Régis Labeaume, en date du 7 juillet 2008, relative au patrimoine religieux.
- Dépôt, par madame la conseillère Francine Bouchard, d'un document intitulé : « *Nos rues en Fête 1608-2008 - Hommage à nos 400 célébrités et à nos sources françaises* » - Arrondissement Sainte-Foy – Sillery.
- Dépôt, par madame la conseillère Anne Beaulieu, d'un document relatif au Comité de vigilance de l'incinérateur de la Ville de Québec, en date du 17 juin 2008.
- Dépôt, par madame la conseillère Anne Beaulieu, de la résolution numéro CV1VQ-17-06-2008-01 adoptée par le comité de vigilance de l'incinérateur de la Ville de Québec, lors de sa réunion tenue le 17 juin 2008, relative au plan de gestion des matières résiduelles (PGMR). Également dépôt d'un document intitulé : « *Aller vers l'élimination du sous-financement permanent des investissements* ».

### **Première partie de la période d'intervention des membres du conseil**

---

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté,

appuyée par monsieur le conseiller Ralph Mercier,

de diminuer à quarante-cinq (45) minutes la période d'intervention des membres du conseil au lieu de quatre-vingt-dix (90) minutes, tel que le prévoit l'article 86 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q., chapitre R-2. Les membres du conseil consentent à l'unanimité à cette proposition.

### **Première période de questions des citoyens**

---

Une période de questions, d'une durée maximale de trente-cinq (35) minutes, est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

### **Avis de proposition**

---

- Monsieur le conseiller Jacques Teasdale dépose un avis de proposition relatif à une demande de modification au *Règlement R.A.V.Q. 301* portant sur la renaturalisation des berges du Lac Saint-Charles, pour le rendre conforme à ceux des villes de Magog et Stoneham.
- Madame la conseillère Anne Beaulieu dépose un avis de proposition relatif à l'élaboration et à l'application d'une politique financière en matière d'investissement, à l'établissement d'une politique de gestion de la dette à court, moyen et long terme et à l'inscription, dans la première année du programme triennal d'immobilisations, des projets qui ont fait l'objet d'une analyse détaillée sur le plan du contenu et des coûts.

**Conformément aux dispositions de l'article 61 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée, R.R.V.Q.*, chapitre R-2, ces avis de proposition seront transmis au comité exécutif, pour avis, et réinscrits à la prochaine séance.**

**CV-2008-0671 Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller André Demers, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 16 juin 2008 - Demande, au comité exécutif, de déposer le *Plan directeur du réseau cyclable* et le rapport des assemblées publiques de consultation - DG2008-100**

---

Attendu que la Commission consultative aménagement du territoire et transports a oeuvré sur le projet de *Plan directeur du réseau cyclable* de la Ville de Québec;

Attendu que la Ville de Québec a tenu quatre (4) assemblées publiques de consultation sur le projet de *Plan directeur du réseau cyclable*, entre le 20 et le 28 novembre 2007, et que le rapport de consultation de ces assemblées n'a pas encore été rendu public;

Attendu que des travaux sont présentement en cours sur différents tronçons, sans qu'il y ait de vision d'ensemble d'intégration du réseau cyclable;

Attendu que monsieur François Picard, conseiller municipal et vice-président du comité exécutif, s'est engagé le 3 mars dernier, à déposer ce printemps, au conseil le *Plan directeur du réseau cyclable* et que monsieur le maire Régis Labeaume, lors du premier conseil tenu le 2 juin, a fait état du dépôt prochain du plan;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard, appuyée par monsieur le conseiller André Demers,

il est résolu que le comité exécutif dépose, au conseil de la ville, le *Plan directeur du réseau cyclable* et le rapport des assemblées publiques de consultation.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**Monsieur le conseiller Patrick Paquet quitte son siège à 19 h 15.**

**CV-2008-0672 Avis de proposition déposé par madame la conseillère Carole Bégin-Giroux, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 16 juin 2008, relativement au dépôt, par le comité exécutif, de l'étude technique sur l'aréna Gilles-Tremblay et au maintien de l'aréna sur le site actuel - LS2008-037**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu de donner suite partiellement à l'avis de proposition déposé par madame la conseillère Carole Bégin-Giroux, district de la Chute-Montmorency, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 16 juin 2008, à

l'effet que le comité exécutif dépose l'étude technique sur les coûts de rénovation et de reconstruction de l'aréna Gilles-Tremblay et de ne pas donner suite à la deuxième partie de l'avis de proposition à l'effet que le conseil de la ville décide de maintenir un aréna, par des rénovations appropriées ou par une nouvelle construction, sur le site actuel de l'aréna Gilles-Tremblay.

**Madame la conseillère Carole Bégin-Giroux demande le vote.**

**Ont voté en faveur :** Monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Richard Côté, Raymond Dion, Patrick Huot, Jean-Marie Laliberté, Lisette Lepage, Gilles Marcotte, Ralph Mercier, François Picard, Marc Simoneau, Denise Trudel et Marie-France Trudel.

**Ont voté contre :** Messieurs les conseillers et mesdames les conseillères Anne Beaulieu, Carole Bégin-Giroux, Pierre Blouin, Francine Bouchard, André Demers, Michel Fecteau, Anne Guérette, Jacques Joli-Coeur, Gérard Landry, Louise Lapointe, André Letendre, Anne Létourneau, Alain Loubier, Pierre Maheux, Jean-Marie Matte, Ginette Picard-Lavoie, Paul Shoiry, Jacques Teasdale, Denise Tremblay Blanchette, Jérôme Vaillancourt, Conrad Verret et Steeve Verret.

En faveur : 12

Contre : 22

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Rejetée à l'unanimité

**CV-2008-0673 Avis de proposition déposé par madame la conseillère Carole Bégin-Giroux, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 16 juin 2008, relativement au dépôt, par le comité exécutif, de l'étude technique sur l'aréna Gilles-Tremblay et au maintien de l'aréna sur le site actuel**

Attendu que la Ville de Québec a comme mission d'offrir des services de loisirs de proximité aux familles;

Attendu que le 27 septembre 2007, lors du comité plénier présentant le *Plan d'intervention en matière d'arénas et de pratiques sportives*, les membres du conseil ont été informés que l'aréna Gilles-Tremblay avait besoin de travaux de rénovation majeurs;

Attendu qu'un comité de travail technique a été formé, à l'automne 2007, pour évaluer la pertinence de rénover l'aréna ou d'en construire un nouveau et qu'il a remis officiellement son rapport au comité exécutif, en décembre 2007;

Attendu que madame Carole Bégin-Giroux, conseillère municipale du district concerné, a fait de nombreuses interventions au conseil pour demander le dépôt du rapport du comité de travail technique à ce sujet;

Attendu que l'aréna Gilles-Tremblay est utilisé à pleine capacité par les citoyens de l'arrondissement Beauport, notamment les jeunes du hockey mineur de Beauport et du Club de patinage artistique de Villeneuve;

Attendu que cet aréna a un effet structurant pour ce secteur de l'est de la Ville

et qu'il répond aux besoins de la population pour la pratique des sports de glace;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Carole Bégin-Giroux,

appuyée par monsieur le conseiller André Letendre,

il est résolu :

- 1° que le comité exécutif dépose, à la prochaine séance du conseil de la ville, l'étude réalisée par le comité de travail technique, formé à l'automne 2007, sur les coûts de rénovation et de reconstruction de l'aréna Gilles-Tremblay;
- 2° que le conseil de la ville décide de maintenir un aréna, par des rénovations appropriées ou par une nouvelle construction sur le site actuel de l'aréna Gilles-Tremblay.

**Madame la conseillère Carole Bégin-Giroux demande le vote.**

**Ont voté en faveur** : Messieurs les conseillers et mesdames les conseillères Anne Beaulieu, Carole Bégin-Giroux, Pierre Blouin, Francine Bouchard, André Demers, Michel Fecteau, Jacques Joli-Coeur, Gérard Landry, Louise Lapointe, André Letendre, Anne Létourneau, Alain Loubier, Pierre Maheux, Jean-Marie Matte, Ginette Picard-Lavoie, Paul Shoiry, Jacques Teasdale, Denise Tremblay Blanchette, Jérôme Vaillancourt, Conrad Verret et Steeve Verret.

**Ont voté contre** : Monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Richard Côté, Raymond Dion, Patrick Huot, Jean-Marie Laliberté, Lisette Lepage, Gilles Marcotte, Ralph Mercier, Guy Perrault, François Picard, Marc Simoneau, Denise Trudel et Marie France Trudel.

En faveur : 21

Contre : 13

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à la majorité

**CV-2008-0674 Hommage aux « Servantes du Coeur Immaculé de Marie », maintenant connues sous le nom de « Religieuses du Bon-Pasteur », pour leur dévouement et leur implication dans notre milieu et le service auprès des enfants depuis cent (100) ans**

---

Attendu l'arrivée, le 6 juillet 1908, de six (6) religieuses faisant partie de la communauté des « Servantes du Coeur Immaculé de Marie » maintenant connue sous le nom de « Religieuses du Bon-Pasteur »;

Attendu que ces religieuses ont travaillé afin que la crèche de Saint-Vincent-de-Paul puisse ouvrir ses portes le 4 août 1908, pour accueillir cent vingt-cinq (125) enfants et vingt-six (26) bonnes;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Yvon Bussièrès,

appuyée par monsieur le maire Régis Labeaume,

il est résolu de rendre hommage aux religieuses du Bon-Pasteur, pour leur dévouement et leur implication dans notre milieu et le service auprès des enfants depuis cent (100) ans.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0675 Félicitations à madame Lina Boivin, centenaire de la Ville de Québec, le 2 juillet 2008**

---

Attendu que le 2 juillet dernier, madame Lina boivin, résidente de la Ville de Québec, a célébré son 100<sup>e</sup> anniversaire de naissance;

Attendu que cette centenaire, originaire de la grande Ville de Québec, mérite toute notre admiration;

Considérant que la célébration d'un centième anniversaire de naissance est peu commun et qu'il est important de le souligner;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Jacques Teasdale,

appuyée par monsieur le maire Régis Labeaume,

il est résolu que la Ville de Québec souligne le 100<sup>e</sup> anniversaire de naissance de madame Lina Boivin et lui souhaite encore plusieurs années de bonheur.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0676 Félicitations à monsieur Michel Lepire, gagnant de la troisième place au concours annuel de sculpture sur sable, tenu le 23 juin 2008 à Hampton Beach aux États-Unis**

---

Attendu que monsieur Michel Lepire, sculpteur sur sable et originaire de Québec, participe à plusieurs compétitions de sculptures sur sable, glace et bois depuis plusieurs années;

Attendu que monsieur Lepire, sculpteur de grand talent, a joint l'équipe nationale de sculpture sur glace dans les années 80 et que ce dernier a remporté, à ce jour, plusieurs médailles d'or et d'argent à travers le monde;

Attendu que le 23 juin dernier, dans le cadre du 8<sup>e</sup> concours annuel de sculpture sur sable à Hampton Beach aux États-Unis, monsieur Michel Lepire a remporté la troisième place;

Considérant que son talent et sa détermination lui ont permis de se tailler une place parmi les plus grands sculpteurs du monde entier;

Considérant que cet artiste de chez nous est un modèle et une source d'inspiration dans sa communauté;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Jacques Teasdale,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté,

il est résolu que la Ville de Québec offre ses félicitations à monsieur Michel Lepire, gagnant de la troisième place au concours annuel de sculpture sur sable qui s'est tenu le 23 juin 2008 à Hampton Beach aux États-Unis.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0677 Félicitations à madame Anne-Marie Lachance, centenaire de la Ville de Québec, le 3 juillet 2008**

---

Attendu que le 3 juillet dernier, madame Anne-Marie Lachance, résidente de la Ville de Québec, arrondissement Beauport, a célébré son 100<sup>e</sup> anniversaire de naissance;

Attendu que madame Lachance est née alors que la Ville de Québec célébrait son 300<sup>e</sup> anniversaire;

Considérant que célébrer un anniversaire aussi important en même temps que le 400<sup>e</sup> de la ville dans laquelle on a grandi est exceptionnel;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Marc Simoneau, appuyée par monsieur le maire Régis Labeaume,

il est résolu que la Ville de Québec souligne le 100<sup>e</sup> anniversaire de naissance de madame Anne-Marie Lachance et lui souhaite encore plusieurs années de bonheur.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0678 Hommage à madame Mirlande Demers pour son implication dans la lutte pour la reconnaissance des droits des personnes handicapées, des femmes et des communautés culturelles**

---

Attendu que madame Mirlande Demers est décédée en Indonésie à l'âge de 27 ans;

Attendu que madame Demers était résidente du quartier Saint-Roch et fortement impliquée dans la lutte pour la reconnaissance des droits des personnes handicapées, des femmes et des communautés culturelles;

Attendu que madame Demers a aussi été membre du conseil de quartier Saint-Roch et de la cellule citoyenne du quartier Saint-Roch;

Attendu que madame Demers était une personne très impliquée dans son milieu;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Pierre Maheux, appuyée par madame la conseillère Louise Lapointe;

il est résolu de rendre hommage à madame Mirlande Demers pour son implication dans la lutte pour la reconnaissance des droits des personnes handicapées, des femmes et des communautés culturelles.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0679 Félicitations à l'organisme Québec'ERE pour s'être mérité le prix *Phénix de l'environnement***

---

Attendu que chaque année, les ministères du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation ainsi que Recyc-Québec, Réseau environnement et La Fondation québécoise en environnement unissent leur voix pour reconnaître les actions remarquables en faveur de la protection de l'environnement et de la promotion du développement durable;

Attendu que cette reconnaissance se traduit par la remise de prix d'excellence du nom de *Phénix de l'environnement*, et ce, en plusieurs catégories;

Attendu que Québec'ERE, un organisme unique au Québec, est actif dans la Ville de Québec et la grande région, et ce, depuis de nombreuses années;

Attendu que l'organisme Québec'ERE s'est mérité le *Phénix de l'environnement* en éducation et sensibilisation, pour l'ensemble des activités en éducation relatives à l'environnement, notamment à l'endroit des jeunes et des écoles;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion, appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu :

- 1° de féliciter l'organisme Québec'ERE pour s'être démarqué lors de ce prestigieux concours;
- 2° de souligner le travail exemplaire de cet organisme en tant que partenaire majeur de la Ville, dans la promotion et l'éducation des valeurs du développement durable et de la gestion responsable des matières résiduelles;
- 3° de remercier Québec'ERE pour le rayonnement national apporté à la Ville, par la qualité de ses réalisations.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0680 Félicitations à madame Monique Langevin et monsieur Dioniso Garcia Ramirez, qui ont uni leurs destinées le 4 juillet 2008, par un conseiller municipal de la Ville de Québec**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Ralph Mercier,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté,

il est résolu de féliciter madame Monique Langevin et monsieur Dioniso

Garcia Ramirez, qui ont uni leurs destinées le 4 juillet 2008, lors de la première cérémonie officiee par un conseiller municipal de la Ville de Québec depuis les modifications au *Code civil du Québec* en 2002. Monsieur Ralph Mercier, conseiller du district Charlesbourg-centre a officie cette union civile dans les locaux de l'arrondissement Charlesbourg.

Adopté à l'unanimité

**Demande de conversion, en copropriété divise, de l'immeuble locatif situé au 2443 à 2447, avenue De Vitré - Arrondissement Limoilou - AT2008-106**

---

**Consultation publique**

Monsieur le conseiller Raymond Dion explique en quoi consiste la demande de conversion, en copropriété divise, de l'immeuble locatif situé au 2443 à 2447, avenue De Vitré, dans l'arrondissement Limoilou.

Monsieur le conseiller Raymond Dion demande aux citoyens de soumettre leurs commentaires.

Aucune personne n'intervient dans ce dossier.

Le conseil est maintenant appelé à se prononcer sur la demande de conversion en copropriété divise de l'immeuble locatif.

**CV-2008-0681** **Demande de conversion, en copropriété divise, de l'immeuble locatif situé au 2443 à 2447, avenue De Vitré - Arrondissement Limoilou - AT2008-106**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'autoriser la conversion, en copropriété divise, de l'immeuble situé au 2443 à 2447, avenue De Vitré, arrondissement Limoilou et comprenant trois (3) logements.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

**Monsieur le conseiller Patrick Paquet reprend son siège à 19 h 45.**

**Monsieur le conseiller Gérald Poirier arrive à 19 h 45.**

**Demande de conversion, en copropriété divise, de l'immeuble situé aux 1515-1545, rue Monseigneur-Plessis - Arrondissement Les Rivières - DG2008-077**

---

**Consultation publique**

Monsieur le conseiller Richard Côté explique en quoi consiste la demande de conversion, en copropriété divise, de l'immeuble situé aux 1515-1545, rue Monseigneur-Plessis, dans l'arrondissement Les Rivières.

Monsieur le conseiller Richard Côté demande aux citoyens de soumettre leurs commentaires.

Plusieurs personnes interviennent.

**Monsieur le conseiller Jean-Marie Matte demande de retirer ce dossier et de le retourner au comité exécutif pour reconsidération, conformément aux dispositions de l'article 48 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q., chapitre R-2.**

**Au nom du comité exécutif, monsieur le conseiller Richard Côté retire le dossier.**

***Projet de Règlement modifiant le Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble relativement au groupe formé des zones 1442-AH-264.43, 14177-H-274.01, 14226-H-264.44 et 1448-R-251.04 de l'arrondissement Les Rivières, R.V.Q. 1321***

---

**Consultation publique**

Monsieur le conseiller François Picard explique le projet de *Règlement modifiant le Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble relativement au groupe formé des zones 1442-AH-264.43, 14177-H-274.01, 14226-H-264.44 et 1448-R-251.04 de l'arrondissement Les Rivières*, R.V.Q. 1321.

Madame Diane-B. Collin, urbaniste au Service de l'aménagement du territoire, est également présente pour répondre aux demandes de précisions et aux questions des citoyens relativement au R.V.Q. 1321.

Monsieur le conseiller François Picard demande aux citoyens de soumettre leurs commentaires.

Un citoyen exprime son opinion sur ce dossier.

Le conseil est maintenant appelé à se prononcer dans ce dossier.

**CV-2008-0682 *Adoption du Règlement modifiant le Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble relativement au groupe formé des zones 1442-AH-264.43, 14177-H-274.01, 14226-H-264.44 et 1448-R-251.04 de l'arrondissement Les Rivières, R.V.Q. 1321 - AT2008-196***

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Paquet,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble relativement au groupe formé des zones 1442-AH-264.43, 14177-H-274.01, 14226-H-264.44 et 1448-R-251.04 de l'arrondissement Les Rivières*, R.V.Q. 1321.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0683 Virements de fonds - Versement d'une subvention au montant de 171 000 \$ à « l'Institut Canadien de Québec », pour le traitement documentaire des volumes des bibliothèques de Sainte-Foy – Sillery, Charlesbourg, Beauport et Laurentien - CU2008-062 (CT-CU2008-062) — (Ra-1406)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par madame la conseillère Francine Bouchard,

il est résolu :

- 1° d'autoriser un virement de 28 000 \$, de l'activité « Frais généraux » (11.99999.9230100.00) à l'activité « Bibliothèques » (11.21200.7220100.00) du budget de fonctionnement du Service de la culture, pour le traitement documentaire des achats supplémentaires de volumes pour l'année 2008 de la bibliothèque de Charlesbourg;
- 2° d'autoriser un virement de 78 400 \$, du poste contingent de proximité à l'activité « Bibliothèques » (11.21200.7220100.00) du budget de fonctionnement du Service de la culture, nécessaire pour le traitement documentaire des volumes des bibliothèques des arrondissements Sainte-Foy – Sillery, Beauport et Laurentien;
- 3° d'autoriser le versement d'une subvention au montant de 171 000 \$ à « l'Institut Canadien de Québec », représentant les coûts relatifs au traitement documentaire des volumes des arrondissements Sainte-Foy – Sillery, Charlesbourg, Beauport et Laurentien.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0684 Dénomination du jardin situé dans le parc Martin-Prévost - District électoral de la Chute-Montmorency - Arrondissement Beauport - CU2008-073 (Ra-1406)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par madame la conseillère Carole Bégin-Giroux,

il est résolu de nommer le jardin situé à l'intérieur du parc Martin-Prévost, identifié par la lettre A sur le plan-repère joint en annexe au sommaire décisionnel, par le toponyme : « jardin de Courville ».

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0685** **Vente, à madame Nathalie Béthune et monsieur Arold Tremblay, d'une partie du lot 3 446 278 du cadastre du Québec - Arrondissement Beauport - GI2008-069 (Ra-1406)**

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de vendre, à madame Nathalie Béthune et monsieur Arold Tremblay, pour un montant de 51 500 \$ excluant les taxes, un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot 3 446 278 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, laquelle sera ultérieurement connue et désignée sous le numéro de lot 4 132 221 du susdit cadastre, d'une superficie approximative de mille quatre cent quarante-deux mètres carrés et six dixièmes (1 442,6 m<sup>2</sup>), le tout selon les conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'offre d'achat jointe en annexe au sommaire décisionnel.

Le solde à payer est de 46 500 \$, compte tenu d'un acompte de 5 000 \$ déjà versé. À ce montant, s'ajoutent les frais de gestion de 650 \$, excluant les taxes, déjà versés lors de la signature de l'offre d'achat. L'acte notarié sera préparé et signé devant M<sup>e</sup> Micheline Rioux, notaire.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0686** **Nomination au poste de directeur général adjoint associé des services de soutien, pour la période du 8 juillet au 31 août 2008 et au poste de directeur général adjoint des services de soutien, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2008 - RH2008-542 (CT-RH2008-542) — (Ra-1407)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu :

- 1° de nommer monsieur Gilles Noël (ID. 055359), employé permanent, au poste de directeur général adjoint associé des services de soutien, pour la période s'étendant du 8 juillet au 31 août 2008 et au poste de directeur général adjoint des services de soutien (poste no 15701), à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2008, conformément aux conditions mentionnées au sommaire décisionnel;

- 2° d'autoriser le Service des finances à procéder à un virement budgétaire au montant de 2 700 \$ provenant du poste « frais généraux ».

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**Création d'un poste de coordonnateur des arrondissements à la Direction générale et nomination à ce poste - RH2008-547**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le maire Régis Labeaume,

il est résolu :

- 1° de créer un poste de coordonnateur aux arrondissements à la Direction générale;
- 2° de nommer monsieur Alain Thériault (ID. 003082), employé permanent, à l'emploi de coordonnateur aux arrondissements à la Direction générale, conformément aux conditions mentionnées au sommaire décisionnel;
- 3° d'autoriser le Service des finances à procéder à un virement budgétaire de 59 400,00 \$ provenant du poste « frais généraux ».

**Au nom du comité exécutif, monsieur le maire Régis Labeaume retire le dossier.**

**Nomination au poste d'adjoint du directeur général - RH2008-566**

**Au nom du comité exécutif, monsieur le conseiller Richard Côté retire le dossier.**

**CV-2008-0687 Prolongation du contrat pour des travaux d'entretien sanitaire à taux horaire, pour différents bâtiments sur l'ensemble du territoire de la ville de Québec, pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2008 au 30 avril 2009 (VQ-36543) - AP2008-314 (CT-AP2008-314) — (Ra-1408)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu de prolonger le contrat pour les travaux d'entretien sanitaire à taux horaire, pour différents bâtiments sur l'ensemble du territoire de la ville de Québec, à la firme « Les Services McKinnon inc. », pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2008 au 30 avril 2009, conformément aux conditions prévues au devis et au taux horaire de sa soumission.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0688 Virement d'un montant de 50 000 \$ - Convention entre la Ville de Québec et « l'École de cirque de Québec » - Versement d'une subvention de 200 000 \$ et d'une subvention exceptionnelle de 50 000 \$ pour l'année 2008 - CU2008-058 (CT-CU2008-058) — (Ra-1408)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par monsieur le conseiller Alain Loubier,

il est résolu :

- 1° d'autoriser le versement d'une subvention de 200 000 \$ à « l'École de cirque de Québec », en accord avec la convention en vigueur;
- 2° de verser une subvention exceptionnelle de 50 000 \$, pour l'année 2008, à « l'École de cirque de Québec »;
- 3° d'autoriser un virement de 50 000 \$ du poste contingent de proximité vers le Service de la culture, à l'activité « Subventions culturelles - Proximité » (7250600);
- 4° d'envisager de conclure une convention triennale d'objectifs et de résultats attendus avec « l'École de cirque de Québec », pour les années 2009, 2010 et 2011, relative à une subvention au montant annuel de 250 000 \$, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2009, 2010 et 2011 par les autorités compétentes.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**Prise d'acte du « Rapport de consultation publique sur le Plan directeur du réseau cyclable » et adoption du « Plan directeur du réseau cyclable de la Ville de Québec » - AT2008-205**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu :

- 1° de prendre acte du « Rapport de consultation publique sur le projet de Plan directeur du réseau cyclable »;
- 2° d'adopter la version finale du « Plan directeur du réseau cyclable de la Ville de Québec », dont copie est jointe en annexe au sommaire décisionnel.

**Suspension de la séance**

**Monsieur le président Yvon Bussièrès suspend la séance. Il est 20 h 45.**

**Reprise de la séance**

**Monsieur le président Yvon Bussièrès déclare la reprise de la séance. Il est 20 h 53.**

**Au nom du comité exécutif, monsieur le maire Régis Labeaume retire le dossier.**

**CV-2008-0689 Adjudication d'un contrat pour la location et l'entretien de systèmes d'impression numériques, monochromes, couleurs et neufs à multifonctions, pour une période de soixante (60) mois (VQ-37972) - AP2008-246 (CT-AP2008-246) — (Ra-1409)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu d'adjuger, à « Toshiba Solution d'affaires », les contrats en vue de la location et l'entretien des systèmes d'impression numériques, monochromes, couleurs et neufs à multifonctions, pour une période de soixante (60) mois, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-37972 et aux prix unitaires basés sur des quantités estimées de sa soumission en date du 29 avril 2008, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2009 à 2013 par les autorités compétentes.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0690 Mainlevée d'une hypothèque immobilière détenue par la Ville de Québec sur le lot 1 477 704 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec - DE2008-029 (Ra-1409)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu :

1° en sa qualité de titulaire de droits hypothécaires, que la Ville de Québec accorde une mainlevée, à titre gratuit, à « *Maison de la coopération et de l'économie solidaire de Québec* », résultant des actes suivants :

- prêt, par la « *Société municipale d'habitation et de développement Champlain (SOMHADEC)* » à « *Maison de la coopération et de l'économie solidaire de Québec* », suivant un acte reçu devant Me Pierre Gingras, notaire, le 15 octobre 1999 et dont copie fut publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Québec, sous le numéro 1 715 649;
- cession de créance, par la « *Société municipale d'habitation et de développement Champlain (SOMHADEC)* » à la Ville de Québec, suivant un acte reçu devant Me Johanne Doucet, le 2 février 2001 et dont copie fut publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Québec, sous le numéro 1 749 108;

- 2° que la Ville de Québec consente à la radiation de l'inscription de toute hypothèque lui résultant des actes 1 715 649 et 1 749 108, mais autant qu'est concerné l'immeuble suivant : désignation d'un immeuble connu comme étant le lot 1 477 704 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, sans bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances.

**Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0691 Ouverture de deux (2) rues, entre le boulevard Robert-Bourassa et l'avenue Chauveau - Coopérative des Consommateurs de Lorette - District électoral de Neufchâtel (8) - Arrondissement Les Rivières - DE2008-039 (CT-DE2008-039) — (Ra-1409)**

---

**Monsieur le conseiller Raymond Dion déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou tenter d'influencer le vote sur celle-ci.**

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu :

- 1° d'autoriser le projet de lotissement commercial à être réalisé par « Coopérative des Consommateurs de Lorette », comprenant notamment la construction de deux (2) nouvelles rues, sur une longueur approximative de quatre cent quarante mètres linéaires (440 m.l.), selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-projet joint en annexe au sommaire décisionnel ainsi que selon les conditions de l'entente à intervenir entre les parties;
- 2° d'autoriser « Coopérative des Consommateurs de Lorette » à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre du projet mentionné au paragraphe 1°;
- 3° d'autoriser « Coopérative des Consommateurs de Lorette » à transmettre au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après qu'ils aient reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;
- 4° d'autoriser la conclusion, avec « Coopérative des Consommateurs de Lorette », d'une entente relative à des travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 5° d'accepter la cession à titre gratuit, à la Ville de Québec, des infrastructures et équipements municipaux réalisés et des servitudes nécessaires en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, R.R.V.Q., chapitre E-2;
- 6° de demander, au Service des affaires juridiques, de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture des rues ayant fait l'objet de cette cession;

- 7° de demander, au Comité de toponymie, de proposer un nom pour chaque nouvelle rue réalisée et cédée à la Ville, en application de l'entente;
- 8° d'autoriser un investissement de 172 500 \$ taxes en sus, aux fins de la participation financière de la Ville pour les travaux de surdimensionnement d'aqueduc et d'égout pluvial, de même que pour la réalisation d'un tronçon de rue face à un futur parc;
- 9° d'autoriser un investissement de 29 785 \$ excluant les taxes, aux fins de la participation de la Ville pour les travaux de construction de terre-pleins.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0692** **Acceptation d'une promesse d'achat, présentée par « Fonds de placement immobilier Cominar », à l'égard d'un terrain vacant situé dans le parc industriel Cardinal, à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche et acceptation de l'option d'achat accordée par « Corporation financière Alpha (CFA) inc. », à l'égard d'un terrain vacant situé dans le secteur Alpha - DE2008-077 (Ra-1409)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu :

- 1° d'accepter la promesse d'achat signée par la compagnie « Fonds de placement immobilier Cominar », corporation légalement constituée, à l'endroit d'un terrain vacant situé dans le parc industriel Cardinal, d'une superficie de cinquante-neuf mille quatre-vingt-quatre mètres carrés et cinq dixièmes (59 084,5 m<sup>2</sup>) et désigné comme étant une partie du lot 4 047 702 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, qui sera ultérieurement connue sous les numéros de lots 4 202 536, 4 202 537 et 4 202 538 du susdit cadastre, tel que montré au plan joint en annexe 1 au sommaire décisionnel;
- 2° d'autoriser la vente de ce terrain, pour un montant de 43,06 \$ le mètre carré pour les premiers quarante-huit mille huit cent vingt-cinq mètres carrés et sept dixièmes (48 825,7 m<sup>2</sup>) et à 4,31 \$ le mètre carré pour les dix mille deux cent cinquante-huit mètres carrés et huit dixièmes (10 258,8 m<sup>2</sup>) restants, grevés d'une servitude en faveur d'Hydro-Québec, pour un montant de 2 146 650 \$, dont un acompte de 214 665 \$ a déjà été versé lors de la signature de la promesse d'achat. Le paiement final sera effectué à la signature de l'acte notarié, le tout selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à la promesse d'achat jointe en annexe au sommaire décisionnel;
- 3° d'accepter l'option d'achat, valable jusqu'au 31 décembre 2011, accordée par la compagnie « Corporation financière Alpha (CFA) inc. », corporation légalement constituée, à l'endroit d'un terrain vacant situé dans le secteur Alpha, d'une superficie approximative de quarante-huit mille huit cent vingt-cinq mètres carrés et sept dixièmes (48 825,7 m<sup>2</sup>) à être soustraite des lots 1 043 950, 1 043 951 et 1 259 745 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, tel qu'illustré au plan joint en annexe 2 au sommaire décisionnel, fixant la vente éventuelle de ce terrain au prix de 43,06 \$ le mètre carré, pour un montant total

approximatif de 2 102 435 \$, le tout selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'option d'achat jointe en annexe au sommaire décisionnel.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0693 Contrat à intervenir entre la Ville de Québec et « Action-Habitation de Québec inc. » relatif à l'administration du Programme de logements adaptés pour aînés autonomes (LAAA) - DE2008-080 (Ra-1409)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'autoriser la conclusion d'un contrat à intervenir entre la Ville de Québec et « Action-Habitation de Québec inc. », relatif à l'administration du Programme de logements adaptés pour aînés autonomes (LAAA), selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de contrat joint en annexe au sommaire décisionnel.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0694 Modification à l'entente intervenue le 1<sup>er</sup> novembre 2007 entre la Ville de Québec et « la Société d'habitation du Québec », relative à la gestion des programmes d'amélioration de l'habitat - DE2008-082 (Ra-1409)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'autoriser la conclusion de la modification à l'entente intervenue le 1<sup>er</sup> novembre 2007 entre la Ville de Québec et « la Société d'habitation du Québec », relative à la gestion des programmes d'amélioration de l'habitat, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de modification à l'entente joint en annexe au sommaire décisionnel.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0695 Acceptation d'une promesse d'achat, présentée par « Garatech inc. », à l'égard d'un terrain vacant situé dans le parc industriel de Charlesbourg à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche - DE2008-086 (Ra-1409)**

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté,

il est résolu :

- 1° d'accepter la promesse d'achat, signée par la compagnie « Garatech inc. », corporation légalement constituée, à l'endroit d'un terrain vacant situé dans le parc industriel de Charlesbourg, d'une superficie de deux mille neuf cent quatre-vingt-dix mètres carrés et neuf dixièmes (2 990,9 m<sup>2</sup>) et désigné comme étant le lot 3 742 877 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, tel que montré au plan joint en annexe 1 au sommaire décisionnel;
- 2° d'autoriser la vente de ce terrain, au prix de 21,53 \$ le mètre carré, pour un montant de 64 394,08 \$, dont un acompte de 6 439,41 \$ a déjà été versé lors de la signature de la promesse d'achat dont copie est jointe en annexe au sommaire décisionnel. Le paiement final sera effectué à la signature de l'acte notarié.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0696** Acceptation d'une promesse d'achat, présentée par « 9186-8828 Québec inc. (Les immeubles Epsilon inc.) », à l'égard d'un terrain vacant situé dans le parc industriel de Beauport, secteur nord, à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche - DE2008-088 (Ra-1409)

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu :

- 1° d'accepter la promesse d'achat, signée par la compagnie « 9186-8828 Québec inc. (Les immeubles Epsilon inc.) », corporation légalement constituée, à l'endroit d'un terrain vacant situé dans le parc industriel de Beauport, secteur nord, d'une superficie approximative de onze mille six cent quatorze mètres carrés (11 614 m<sup>2</sup>) et désigné comme étant une partie du lot 4 150 735 du cadastre du Québec, qui sera ultérieurement connue sous le numéro de lot 4 218 521 du susdit cadastre, tel que montré au plan joint en annexe 1 au sommaire décisionnel;
- 2° d'autoriser la vente de ce terrain au prix de 21,53 \$ le mètre carré, pour un montant approximatif de 250 049,42 \$, dont un acompte de 25 004,94 \$ a déjà été versé lors de la signature de la promesse d'achat, dont copie est jointe en annexe au sommaire décisionnel. Le paiement final sera effectué à la signature de l'acte notarié;
- 3° de demander à la Division de l'arpentage du Service de l'ingénierie de procéder aux opérations cadastrales requises.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0697** Nomination d'un(e) représentant(e) de la Ville au sein de la Commission Femmes - DG2008-097 (Ra-1409)

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu de nommer madame la conseillère Marie France Trudel, du district électoral des Laurentides, au sein de la Commission Femmes, en remplacement de madame la conseillère Denise Trudel, du district électoral de Saint-Rodrigue.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0698 Nomination d'un membre du conseil au sein de la « Table de concertation pour l'accessibilité universelle » - DG2008-099 (Ra-1409)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Francine Bouchard,

il est résolu de nommer madame Lisette Lepage, conseillère municipale du district électoral de Saint-Michel, à titre de présidente au sein de la « Table de concertation pour l'accessibilité universelle ».

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0699 Protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Québec et la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour et au nom du gouvernement du Québec, relativement au programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés (ClimatSol) et nomination de représentants de la Ville au sein du comité paritaire prévu audit protocole - EN2008-034 (Ra-1409)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu :

- 1° d'autoriser la conclusion d'un protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Québec et la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour et au nom du gouvernement du Québec, relativement au programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés (ClimatSol), selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de protocole joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° de nommer madame Diane Bouchard et monsieur René Gélinas, ainsi que madame Cécile Cognet à titre de substitut, comme représentants de la Ville au sein du comité paritaire dont la formation est prévue au protocole d'entente.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0700 Autorisation pour les virements budgétaires et affectation d'un montant de 6 600 000 \$ à même les surplus de proximité non affectés aux activités de déneigement - FN2008-044 (Ra-1409)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu :

- 1° d'autoriser les virements budgétaires, à même les compressions exercées au budget 2008 et à même les revenus additionnels en provenance des mutations immobilières pour compenser les coûts additionnels relatifs au déneigement, dont la liste est jointe en annexe 3 au sommaire décisionnel;
- 2° d'affecter un montant de 6 600 000 \$ à même les surplus de proximité non affectés aux activités de déneigement, tel que décrit au document joint en annexe 2 au sommaire décisionnel.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0701 Convention à intervenir entre la Ville de Québec et « la Société de Québec pour prévenir les cruautés contre les animaux », ci-après appelée la « S.P.A. », relativement au recensement canin, à l'émission des licences de chiens, au service de contrôle et de secours des animaux domestiques ainsi qu'au maintien d'un enclos public et les interventions concernant les animaux errants - FN2008-054 (Ra-1409)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par madame la conseillère Anne Létourneau,

il est résolu d'autoriser la conclusion d'une convention à intervenir entre la Ville de Québec et « La Société de Québec pour prévenir les cruautés contre les animaux », en vue de lui confier le recensement canin, l'émission des licences de chiens, le service de contrôle et de secours des animaux domestiques et le maintien d'un enclos public et les interventions concernant les animaux errants, le tout selon les conditions mentionnées au projet de convention joint en annexe au sommaire décisionnel.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0702 Vente, à « Les Développements de la Capitale inc. », d'une partie des lots 1 145 345 et 3 653 160 du cadastre du Québec - Arrondissement Les Rivières - GI2008-071 (Ra-1409)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Gérald Poirier,

il est résolu de vendre, à « Les Développements de la Capitale inc. », pour un montant approximatif de 1 145 190 \$ excluant les taxes, un immeuble connu et désigné comme étant une partie des lots 1 145 345 et 3 653 610 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, devant être ultérieurement connue sous les numéros de lots 4 223 439 et 4 223 441 du susdit cadastre, d'une superficie d'environ soixante mille sept cent quatre-vingt-cinq mètres carrés (60 785 m<sup>2</sup>), tel que montré au plan préliminaire joint en annexe au sommaire décisionnel, le tout selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'offre d'achat jointe en annexe au sommaire décisionnel, notamment le versement d'une somme de 49 800 \$ en application du *Règlement sur les dispositions des règlements de zonage et de lotissement sur les parcs, terrains de jeux et espaces naturels* R.R.V.Q., chapitre D-5 et l'ajustement du prix de vente en fonction de la superficie exacte du terrain vendu.

Le solde à payer est d'environ 1 095 190 \$ excluant les taxes, compte tenu d'un acompte de 50 000 \$ déjà versé. À ce prix de vente s'ajoutent des frais de gestion de 650 \$ excluant les taxes, déjà versés lors de la signature de l'offre d'achat. L'acte notarié sera préparé et signé devant le notaire de l'acquéreur.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0703 Vente, à monsieur Gilles Paquet, du lot 1 302 902 du cadastre du Québec avec bâtiment dessus construit, - 115-119, rue de la Marine - Arrondissement La Cité - GI2008-075 (Ra-1409)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu de vendre, à monsieur Gilles Paquet, pour un montant de 72 199 \$ excluant les taxes, un immeuble avec bâtiment ci-dessus construit, connu et désigné comme étant le lot 1 302 902 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de deux cent vingt-sept mètres carrés et sept dixièmes (227,7 m<sup>2</sup>), le tout au 115-119, rue de la Marine, situé dans l'arrondissement La Cité, tel que montré au plan joint en annexe au sommaire décisionnel. Cette transaction est consentie à des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au devis de soumission et au formulaire de soumission présentés par l'adjudicataire, joints en annexe au sommaire décisionnel.

Le solde à payer est de 69 699 \$ excluant les taxes, compte tenu d'un acompte de 2 500 \$ versé lors du dépôt de la soumission. L'acte de vente sera préparé et signé devant le notaire de l'acheteur, M<sup>e</sup> Paolo Cusan.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0704 Vente, à « 9168-6998 Québec inc. », du lot 3 781 289 du cadastre du Québec - Arrondissement Les Rivières - GI2008-077 (Ra-1409)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par monsieur le conseiller Gérald Poirier,

il est résolu de vendre, à « 9168-6998 Québec inc. », pour un montant de 98 000 \$ excluant les taxes, un immeuble connu et désigné comme étant le lot 3 781 289 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de deux mille six cent cinquante-neuf mètres carrés et un dixième (2 659,1 m<sup>2</sup>), tel que montré au plan joint en annexe au sommaire décisionnel, le tout selon des conditions substantiellement conformes à l'offre d'achat jointe en annexe au sommaire décisionnel, notamment l'engagement de l'acquéreur à respecter un plan d'implantation et des normes particulières accompagnant l'offre d'achat.

Le solde à payer est de 88 000 \$ excluant les taxes, compte tenu d'un acompte de 10 000 \$ déjà versé. À ce prix s'ajoutent des frais de gestion de 650 \$ excluant les taxes, déjà versés lors de la signature de l'offre d'achat. L'acte notarié sera préparé et signé devant Me Jean-Claude Simard, notaire.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0705 Fermeture de rues et affectation, au domaine privé de la Ville, d'une partie des lots 1 109 388 et 1 109 389 du cadastre du Québec - Arrondissement La Haute Saint-Charles - GI2008-080 (Ra-1409)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par monsieur le conseiller Jacques Teasdale,

il est résolu d'ordonner la fermeture du boulevard Johnny-Parent, sur une partie du lot 1 109 389 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative de deux cent seize mètres carrés et sept dixièmes (216,7 m<sup>2</sup>) et de la rue Aimé-Lanthier, sur une partie du lot 1 109 388 du susdit cadastre, d'une superficie approximative de neuf mètres carrés et sept dixièmes (9,7 m<sup>2</sup>), ces parcelles devant être ultérieurement connues sous le nouveau numéro de lot 4 234 062 du même cadastre, tel que montré au plan joint en annexe au sommaire décisionnel et d'affecter ces parties de lots au domaine privé de la ville.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0706 Fermeture de rue et affectation, au domaine privé de la Ville, d'une partie du lot 1 274 992 du cadastre du Québec - Arrondissement La Haute Saint-Charles - GI2008-081 (CT-GI2008-081) — (Ra-1409)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par monsieur le conseiller Jacques Teasdale,

il est résolu d'ordonner la fermeture de la rue de la rivière Neilson, sur une

partie du lot 1 274 992 du cadastre de Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative de cent quatre-vingt-neuf mètres carrés (189 m<sup>2</sup>) et d'affecter cette partie de lot au domaine privé de la Ville.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0707 Affectation, au domaine privé de la Ville, des parties du lot 1 479 047 du cadastre du Québec (parcelles 2, 3 et 4) et d'une partie du lot 1 477 927 du même cadastre (parcelle 1) - Arrondissement La Cité - GI2008-083 (Ra-1409)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre Maheux,

il est résolu d'affecter, au domaine privé de la Ville, des parties du lot 1 479 047 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec (parcelles 2, 3 et 4) et une partie du lot 1 477 927 du susdit cadastre (parcelle 1), d'une superficie totale de quatre-vingt-dix mètres carrés et cinq dixièmes (90,5 m<sup>2</sup>), tel que montré au plan préliminaire joint en annexe au sommaire décisionnel.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0708 Appui à la demande de subvention de l'Externat Saint-Jean-Eudes pour le projet de « Complexe multisport Externat Saint-Jean-Eudes » au « Programme de soutien aux installations sportives et récréatives » du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec - LS2008-038 (Ra-1409)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Michel Fecteau,

il est résolu d'appuyer l'Externat Saint-Jean-Eudes dans ses démarches relatives au dépôt d'une demande de subvention pour la réalisation du « Complexe multisport Saint-Jean Eudes » au « Programme de soutien aux installations sportives et récréatives » du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec, et ce, sans engagement financier de la Ville.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0709 Entente intermunicipale à intervenir entre la Ville de Québec et la « Ville de Sherbrooke », relative à l'utilisation, par la Ville de Sherbrooke, du système de gestion des ressources humaines et de la paie de la Ville de Québec (Système V.I.P.) - Adjudication de contrats - TI2008-015 (CT-TI2008-015) — (Ra-1408)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu :

- 1° d'autoriser la conclusion d'une entente intermunicipale à intervenir entre la Ville de Québec et la « Ville de Sherbrooke », relative à l'utilisation, par la Ville de Sherbrooke, du système de gestion des ressources humaines et de la paie de la Ville de Québec, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente intermunicipale joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° d'adjuger, à « DLGL ltée », un contrat en vue de l'acquisition de droits perpétuels d'utilisation du progiciel V.I.P., pour les utilisateurs de la Ville de Sherbrooke, pour un montant de 201 632 \$ incluant les taxes;
- 3° d'adjuger, à « DLGL ltée », un contrat de maintenance du progiciel, pour un montant mensuel de 3 024,46 \$ incluant les taxes, pour la durée de l'entente avec la « Ville de Sherbrooke »;
- 4° d'adjuger, à « DLGL ltée », un contrat en vue de la réalisation de certains travaux visant l'adaptation et l'implantation du progiciel V.I.P. à la « Ville de Sherbrooke », dans le cadre de l'entente intermunicipale à conclure avec cette ville. Ces travaux seront réalisés pour un montant de 455 193,27 \$ incluant les taxes, sur une base de temps fait/temps payé, selon les taux horaires prévus à l'entente de soutien annuel avec la Ville de Québec.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0710 Acceptation d'une partie de la compétence du conseil d'agglomération en matière d'alimentation en eau, à savoir la gestion des compteurs d'eau - TP2008-038 (Ra-1409)**

---

Considérant que le conseil d'agglomération possède la compétence exclusive sur l'alimentation en eau;

Considérant que le conseil d'arrondissement Sainte-Foy – Sillery est disposé à assumer la gestion des compteurs d'eau sur l'ensemble du territoire de la ville de Québec;

Considérant qu'en vertu des articles 48 et 49 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., c. E-20.001), le conseil d'agglomération doit d'abord déléguer ses compétences au conseil de la ville pour qu'elles soient subdéléguées aux conseils d'arrondissement;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard, appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu d'accepter, jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2013, une partie de la compétence du conseil d'agglomération en matière d'alimentation en eau, à savoir la gestion des compteurs d'eau.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0711 Accord de principe à l'octroi, à l'Université Laval, d'options d'achat sur des parcelles à extraire du lot numéro 1 218 481 du cadastre du Québec, propriété de la Ville de Québec, dans le Centre majeur d'activités D'Estimauville - DE2008-092 (Ra-1410)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Alain Loubier,

il est résolu de donner un accord de principe à l'octroi, à l'Université Laval, d'options d'achat sur des parcelles à extraire du lot numéro 1 218 481 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, propriété de la Ville de Québec, aux fins qui figurent au présent sommaire décisionnel. L'octroi de ces options est conditionnel à la signature d'une entente à intervenir entre les parties et à l'autorisation du ministère des Affaires municipales et des Régions.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0712 Prise d'acte du rapport sur la participation citoyenne en matière d'aménagement et de développement du territoire, intitulé : « *Bâtir un partenariat performant entre les citoyens et les élus dans la poursuite de l'intérêt collectif* » et appui des recommandations qui y sont formulées - DG2008-103 (Ra-1410)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu :

- 1° de prendre acte du rapport sur la participation citoyenne en matière d'aménagement et de développement du territoire, préparé en avril 2008 par Langlois Kromström Desjardins et intitulé : « *Bâtir un partenariat performant entre les citoyens et les élus dans la poursuite de l'intérêt collectif* »;
- 2° d'appuyer les recommandations formulées dans ce rapport, en vue de l'établissement de ce nouveau partenariat.

**Monsieur le conseiller Paul Shoiry demande le vote.**

**Ont voté en faveur :** Monsieur le maire Régis Labeaume, messieurs les conseillers et mesdames les conseillères Anne Beaulieu, Carole Bégin-Giroux, Pierre Blouin, Francine Bouchard, Yvon Bussièrès, Richard Côté, André Demers, Raymond Dion, Michel Fecteau, Patrick Huot, Jacques Joli-

Coeur, Jean-Marie Laliberté, Gérard Landry, Louise Lapointe, Lisette Lepage, André Letendre, Alain Loubier, Pierre Maheux, Gilles Marcotte, Jean-Marie Matte, Ralph Mercier, Patrick Paquet, Guy Perrault, François Picard, Ginette Picard-Lavoie, Gérald Poirier, Marc Simoneau, Denise Tremblay Blanchette, Jérôme Vaillancourt, Jacques Teasdale, Denise Trudel, Marie France Trudel et Conrad Verret.

**Ont voté contre :** Madame la conseillère Anne Guérette et monsieur le conseiller Paul Shoiry.

En faveur : 34

Contre : 2

Adoptée à la majorité

**CV-2008-0713** **Vente, à « Académie Saint-Louis (Québec) », du lot 1 145 328 et d'une partie du lot 2 391 089 du cadastre du Québec, - Arrondissement Les Rivières - GI2008-082 (Ra-1410)**

---

**Monsieur le conseiller François Picard déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Paquet,

il est résolu de vendre, à « Académie Saint-Louis (Québec) », pour un montant de 50 000 \$ excluant les taxes, un immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 145 328 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec et une partie du lot 2 391 089 du susdit cadastre, devant être connus ultérieurement sous le numéro de lot 4 027 236 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie totale approximative de quatre mille six cent trente-trois mètres carrés et deux dixièmes (4 633,2 m<sup>2</sup>), le tout selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'offre d'achat jointe en annexe au sommaire décisionnel.

Le solde à payer est de 45 000 \$, compte tenu d'un acompte de 5 000 \$ déjà versé. À ce montant s'ajoutent les frais de gestion de 650 \$ excluant les taxes, déjà versé lors de la signature de l'offre d'achat. L'acte notarié sera préparé et signé devant Me Nathalie Constantin, notaire.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0714 Adjudication d'un contrat pour les travaux du projet de réaménagement du pourtour de l'église de la Nativité de Notre-Dame, phase 3 (VQ-40135) - Appropriation d'un montant de 160 000 \$ à même le surplus de la Ville de Québec - Appropriation d'un montant de 160 000 \$ à même le surplus de l'ancienne Ville de Beauport - Arrondissement Beauport - IN2008-055 (CT-2168941) — (Ra-1410)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par monsieur le conseiller André Letendre,

il est résolu :

- 1° d'adjuger, à « Les Entreprises Antonio Barrette inc. », le contrat en vue de la réalisation des travaux du projet de réaménagement du pourtour de l'église de la Nativité de Notre-Dame, phase 3 (PRE2006054), dans l'arrondissement Beauport, pour un montant de 1 799 028,26 \$ incluant les taxes, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-40135 et à sa soumission en date du 12 mai 2008;
- 2° d'autoriser l'appropriation d'un montant de 160 000,00 \$ à même le surplus de la Ville de Québec;
- 3° d'autoriser l'appropriation d'un montant de 160 000,00 \$ à même le surplus de l'ancienne Ville de Beauport;
- 4° d'affecter toutes sommes remboursées par l'Office municipal d'habitation de Québec, dans le cadre de travaux de réfection du stationnement des HLM situés aux numéros civiques 20 et 30, rue du Couvent, prévus au Règlement R.V.Q. 1190;
- 5° d'affecter, aux revenus généraux de la Ville, un montant de 160 000 \$, à même les sommes provenant du programme d'enfouissement des réseaux câblés de distribution

**Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0715 Participation de madame la conseillère Denise Trudel, de monsieur le conseiller Ralph Mercier, de monsieur Paul-Christian Nolin, attaché de presse et attaché politique, de madame Annie Brassard, commissaire générale aux Relations internationales et aux Fêtes du 400<sup>e</sup> et de madame Flavie-Isabelle Hade, conseillère en relations internationales, à une mission à Calgary dans le cadre des festivités du 400<sup>e</sup> au Calgary Stampede, du 9 au 13 juillet 2008 - RI2008-028 (CT-RI2008-028) — (Ra-1410)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu :

- 1° d'autoriser le déplacement de madame la conseillère Denise Trudel, membre du comité exécutif, de monsieur le conseiller Ralph Mercier, de monsieur Paul-Christian Nolin, attaché de presse et attaché politique, de madame Annie Brassard, commissaire générale aux Relations internationales et aux Fêtes du 400<sup>e</sup>, à une mission à Calgary, dans le cadre des festivités du 400<sup>e</sup> au Calgary Stampede, du 10 au 13 juillet 2008, et d'autoriser le déplacement de madame Flavie-Isabelle Hade, conseillère en relations internationales, du 9 au 12 juillet 2008;
- 2° d'autoriser les frais, pour un montant maximum de 32 000 \$, sur présentation de pièces justificatives pour l'ensemble de cette mission à Calgary.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**Monsieur le maire Régis Labeaume quitte son siège à 21 h 58.**

**En son absence, il autorise monsieur le conseiller Richard Côté, vice-président du comité exécutif, à proposer les dossiers devant être présentés à la séance du conseil d'agglomération de la Ville de Québec du 8 juillet 2008.**

**CV-2008-0716 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement modifiant le Règlement de zonage n° V-965-89 et le plan de zonage en créant le secteur de zone R-A/A<sub>7</sub>, Règlement n° 82-2008 de la Ville de L'Ancienne-Lorette, aux fins de la délivrance du certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - AT2008-178 (Ra-1406)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté, qui confirme qu'il s'agit de la position de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement modifiant le Règlement de zonage n° V-965-89 et le plan de zonage en créant le secteur de zone R-A/A<sub>7</sub>, Règlement n° 82-2008 de la Ville de L'Ancienne-Lorette, aux fins de la délivrance du certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire (Règlement 207 et ses amendements).

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0717 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le versement d'une aide financière, par l'Office du tourisme de Québec, au « Regroupement des Institutions muséales de Québec (RIMQ) », pour la réalisation de la « Carte musées de Québec - Cuvée Spéciale 2008 » - OT2008-005 (Ra-1408)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté, qui confirme qu'il s'agit de la position de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, le versement d'une aide financière au montant de 100 000 \$, par l'Office du tourisme de Québec, au « Regroupement des Institutions muséales de Québec (RIMQ) », pour la réalisation de la « Carte musées de Québec - Cuvée Spéciale 2008 ».

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0718 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour la construction d'une usine de traitement des eaux de lixiviation au site d'enfouissement de la ville de Québec (volet 2) (VQ-39949) - AP2008-320 (CT-2170090) — (Ra-1409)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté, qui confirme qu'il s'agit de la position de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à « La Cie Wilfrid Allen ltée », d'un contrat en vue d'effectuer la construction d'une usine de traitement des eaux de lixiviation au site d'enfouissement de la ville de Québec pour le volet 2, comprenant la finition intérieure du bâtiment incluant la ventilation, la plomberie, l'électricité, l'instrumentation/contrôle et la fourniture et l'installation de certains équipements de procédés, pour un montant de 1 423 771,39 \$ incluant les taxes, conditionnellement à l'entrée en vigueur du Règlement R.A.V.Q. 378, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-39949 et à sa soumission en date du 3 juin 2008.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0719 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour la fourniture et l'implantation du logiciel de cour municipale (dossier 40493) - AP2008-333 (CT-AP2008-333) — (Ra-1409)**

---

**Monsieur le conseiller Paul Shoiry déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou tenter d'influencer le vote sur celle-ci.**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté, qui confirme qu'il s'agit de la position de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° le dépôt, par le Service des finances, des sommes nécessaires, soit un montant de 1 996 000 \$ incluant les taxes, au projet-tâche du Service des technologies et des télécommunications, tel que mentionné à l'annexe 2 jointe au sommaire décisionnel;

- 2° l'adjudication, à « Bell Solutions d'affaires inc. », d'un mandat en vue de la fourniture des diverses composantes logiciels ainsi que des services techniques et professionnels, pour la mise en place de leur logiciel de cour municipale, pour un montant de 1 429 381 \$ incluant les taxes, pour le système de gestion de cour municipale, conformément à sa proposition en date du 23 juin 2008 et d'un montant de 555 910 \$ incluant les taxes, de coûts de maintenance et d'entretien répartis sur cinq (5) ans, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2009 à 2013 par les autorités compétentes.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

### **Prolongation de séance**

---

Conformément aux dispositions de l'article 43 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q., chapitre R-2, il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Teasdale, appuyé par madame la conseillère Lisette Lepage, de prolonger la séance pour une période additionnelle de trente (30) minutes. Les membres du conseil consentent à l'unanimité à cette prolongation. Il est 22 heures.

**CV-2008-0720 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la conclusion d'un avenant à l'entente entre la Ville de Québec et « Pôle Québec Chaudière-Appalaches » et le versement d'une subvention au montant de 945 515,19 \$ - DE2008-032 (CT-DE2008-032) — (Ra-1409)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté, qui confirme qu'il s'agit de la position de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-Marie Matte,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, ce qui suit :

- 1° d'autoriser la conclusion d'un avenant à l'entente entre la Ville de Québec et « Pôle Québec Chaudière-Appalaches », relativement au versement d'une subvention en 2008, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'avenant joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° d'autoriser le Service des finances à verser un montant de 945 515,19 \$ à « Pôle Québec Chaudière-Appalaches », conditionnellement à la signature du projet d'avenant et au respect des conditions de versement qui sont prévues à l'entente.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0721 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la contribution financière de la Ville de Québec au « Centre local de développement de Québec » pour l'année 2008, relative à l'appui au développement local, la conclusion d'un deuxième avenant à l'entente intervenue le 2 mars 2005 entre la Ville et le « Centre local de développement de Québec », afin de tenir compte des nouvelles modalités de versement de la contribution de la Ville pour l'année 2008 et le versement d'une contribution au montant de 1 500 000 \$ - DE2008-052 (CT-DE2008-052) — (Ra-1409)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté, qui confirme qu'il s'agit de la position de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Carole Bégin-Giroux,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, ce qui suit :

- 1° de fixer la contribution financière de la Ville de Québec au « Centre local de développement de Québec », au montant 1 500 000 \$ pour l'année 2008, concernant le développement local;
- 2° d'autoriser la conclusion d'un deuxième avenant à l'entente intervenue le 2 mars 2005 entre la Ville de Québec et le « Centre local de développement de Québec », en matière de développement local, relativement aux modalités de versement de la contribution de la Ville de Québec pour l'année 2008 au « Centre local de développement de Québec », selon des modalités substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'avenant joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 3° d'autoriser le Service des finances à verser une contribution de 1 500 000 \$ au « Centre local de développement de Québec », sous réserve de l'entrée en vigueur du deuxième avenant à l'entente intervenue le 2 mars 2005 entre la Ville de Québec et le « Centre local de développement de Québec », en matière de développement local et conformément aux modalités mentionnées audit avenant.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0722 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la conclusion de la modification à l'entente intervenue le 1<sup>er</sup> novembre 2007 entre la Ville de Québec et « la Société d'habitation du Québec », relative à la gestion des programmes d'amélioration de l'habitat - DE2008-082 (Ra-1409)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté, qui confirme qu'il s'agit de la position de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la conclusion de la

modification à l'entente intervenue le 1<sup>er</sup> novembre 2007 entre la Ville de Québec et « la Société d'habitation du Québec », relative à la gestion des programmes d'amélioration de l'habitat, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de modification à l'entente joint en annexe au sommaire décisionnel.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0723 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la conclusion d'un protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Québec et la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour et au nom du gouvernement du Québec, relativement au programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés (ClimatSol) et la nomination de représentants de la Ville au sein du comité paritaire prévu audit protocole - EN2008-034 (Ra-1409)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté, qui confirme qu'il s'agit de la position de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° la conclusion d'un protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Québec et la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour et au nom du gouvernement du Québec, relativement au programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés (ClimatSol), selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de protocole d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° l'autorisation, à monsieur le maire Régis Labeaume et au greffier, M<sup>e</sup> Sylvain Ouellet à signer, pour et au nom de la Ville, ledit protocole d'entente;
- 3° la nomination de madame Diane Bouchard et de monsieur René Gélinas, ainsi que de madame Cécile Cognet à titre de substitut, comme représentants de la Ville au sein du comité paritaire dont la formation est prévue au protocole d'entente.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0724 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, un virement budgétaire à même les compressions exercées dans les compétences de l'agglomération et l'affectation d'un montant de 2 083 974 \$ aux dépenses de déneigement de l'agglomération - FN2008-044 (Ra-1409)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté, qui confirme qu'il s'agit de la position de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'autorisation pour un virement budgétaire à même les compressions exercées dans les compétences de l'agglomération, tel que décrit au document joint en annexe 3 au sommaire décisionnel;
- 2° l'affectation d'un montant de 2 083 974 \$ aux dépenses de déneigement de l'agglomération, à même la réserve de l'agglomération dédiée aux opérations de déneigement.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0725 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la distribution d'une partie du surplus non affecté de l'agglomération - FN2008-045 (Ra-1409)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté, qui confirme qu'il s'agit de la position de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la distribution d'un montant de 16 000 000 \$, sur la base de la richesse foncière 2007, aux villes faisant partie de l'agglomération de Québec.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0726 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le dépôt d'une demande d'aide financière aux gouvernements provincial et fédéral pour des projets d'études concernant l'état physique des conduites d'aqueduc et d'égout et le dépôt d'une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et des Régions pour des projets d'études - IN2008-076 (Ra-1409)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté, qui confirme qu'il s'agit de la position de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, ce qui suit :

- 1° d'autoriser le Service de l'ingénierie à déposer une demande d'aide financière aux gouvernements provincial et fédéral pour des projets d'études concernant l'état physique des conduites d'aqueduc et d'égout;
- 2° d'autoriser le Service de l'ingénierie à déposer une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et des Régions, dans le cadre du Fonds sur l'infrastructure municipale rurale (FIMR), volet 2, d'un montant équivalent aux 2/3 des coûts admissibles pour les projets d'études suivants:
  - Analyse de la situation des infrastructures d'eau de la Ville de Québec;
  - Comparaison de l'évolution de l'état des infrastructures d'eau de la

Ville de Québec avec celle d'autres municipalités du Québec;

- Étude de la dégradation des conduites d'aqueduc de la Ville de Québec;
- Modélisation de l'évolution de l'état structural des conduites d'aqueduc et d'égout;

3° d'autoriser le directeur du Service de l'ingénierie à signer le formulaire de présentation de projet au FIMR, volet 2, du ministère des Affaires municipales et des Régions et tout autre document requis pour donner plein et entier effet au présent dossier.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0727 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la modification d'un poste de directeur de division, au Greffe de la cour municipale, classe 1, en un poste de directeur du Greffe de la cour municipale et greffier de cour, classe 1, au Greffe de la cour municipale et la nomination à ce poste - RH2008-576 (CT-RH2008-576) — (Ra-1409)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté, qui confirme qu'il s'agit de la position de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

Il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° la modification d'un poste de directeur de division, au Greffe de la cour municipale, classe 1 (poste no 17467), en un poste de directeur du Greffe de la cour municipale et greffier de cour, classe 1, de l'échelle de traitements des emplois régis par les conditions de travail de l'Association du personnel de direction de la Ville de Québec au Greffe de la cour municipale;
- 2° la nomination de madame Annie Gaudreault (ID. 011701), employée permanente, au poste de directrice du Greffe de la cour municipale et greffière de cour, classe 1, au Greffe de la cour municipale, conformément aux conditions mentionnées au sommaire décisionnel.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0728 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le mandat, à la Ville de Montréal, en vue de réaliser divers travaux d'entretien et d'amélioration du logiciel « GEM », phase III - TI2008-019 (CT-2170153) — (Ra-1409)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté, qui confirme qu'il s'agit de la position de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, dans le cadre de

l'entente intermunicipale intervenue entre la Ville de Montréal et la Ville de Québec concernant le partage, l'entretien et l'amélioration des systèmes et sous-systèmes d'évaluation foncière :

- 1° le mandat, à la Ville de Montréal, en vue de réaliser divers travaux d'entretien et d'amélioration du logiciel « GEM », pour un montant n'excédant pas 270 000 \$ taxes incluses;
- 2° l'autorisation, au Service des finances, à déboursier les sommes requises selon les besoins.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0729 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la délégation de compétence du conseil d'agglomération au conseil de la ville concernant les services reliés à la gestion des compteurs d'eau - TP2008-038 (Ra-1409)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté, qui confirme qu'il s'agit de la position de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption de la résolution qui suit :

« Considérant que le conseil d'agglomération possède la compétence exclusive sur l'alimentation en eau;

Considérant que le conseil d'arrondissement Sainte-Foy – Sillery est disposé à assumer la gestion des compteurs d'eau sur l'ensemble du territoire de la ville de Québec;

Considérant qu'en vertu des articles 48 et 49 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., c. E-20.001), le conseil d'agglomération doit d'abord déléguer ses compétences au conseil de la ville pour qu'elles soient subdéléguées aux conseils d'arrondissement;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté, qui confirme qu'il s'agit de la position de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu :

- 1° de déléguer, au conseil de la ville jusqu'au 1er juillet 2013, une partie de la compétence du conseil d'agglomération en matière d'alimentation en eau, à savoir la gestion des compteurs d'eau;
- 2° de mettre à la disposition du conseil de la ville les budgets de l'agglomération requis pour la réalisation de ces tâches ».

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0730** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement modifiant le Règlement de zonage 480-85, et visant à constituer les zones « RA/B-45 » et « RA/B-46 », « RB/A-19 », « RB/B-11 » et à agrandir la zone « PA-11 », à même la totalité de la zone « AB-24 » et une partie de la zone « PB-3 », afin d'y autoriser des usages d'habitation et public (développement résidentiel Couture), REGVSAD-2007-042, aux fins de la délivrance du certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - AT2008-144 (Ra-1410)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté, qui confirme qu'il s'agit de la position de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller André Demers,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement modifiant le Règlement de zonage 480-85, et visant à constituer les zones « RA/B-45 » et « RA/B-46 », « RB/A-19 », « RB/B-11 » et à agrandir la zone « PA-11 », à même la totalité de la zone « AB-24 » et une partie de la zone « PB-3 », afin d'y autoriser des usages d'habitation et public (développement résidentiel Couture), Règlement numéro REGVSAD-2007-042 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, aux fins de la délivrance du certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire (Règlement 207 et ses amendements).

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0731** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la conclusion d'un protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Québec et « École nationale en divertissement interactif inc. », relatif au versement d'une subvention pour réaliser les étapes de démarrage et d'opération du projet et l'appropriation d'un montant de 300 000 \$ - DE2008-069 (CT-DE2008-069) — (Ra-1410)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté, qui confirme qu'il s'agit de la position de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° la conclusion d'un protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Québec et « École nationale en divertissement interactif inc. », relativement au versement d'une subvention pour réaliser les étapes de démarrage et d'opération du projet « École nationale en divertissement interactif », dont l'objet est de déterminer les conditions de versement d'une contribution financière de 300 000 \$ pour l'an 1, le tout selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de protocole d'entente joint en annexe 2 au sommaire décisionnel;
- 2° l'autorisation, à monsieur le maire Régis Labeaume et au greffier, Me Sylvain Ouellet à signer, pour et au nom de la Ville, ledit protocole d'entente;
- 3° l'appropriation d'un montant de 300 000 \$ à même la réserve financière, pour la réalisation de projets d'écoulant de l'entente de principe

ACCORD Capitale-Nationale;

- 4° l'autorisation, au Service des finances, à verser un montant total de 300 000 \$ à « École nationale en divertissement interactif inc. », selon les modalités de versement prévues à l'article 5 de l'entente dont copie est jointe en annexe au sommaire décisionnel, sous réserve de la signature dudit protocole d'entente.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0732 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat, par ExpoCité, en vue des travaux de nettoyage sur le site d'ExpoCité durant la période d'Expo Québec 2008 - EX2008-018 (Ra-1410)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté, qui confirme qu'il s'agit de la position de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Michel Fecteau,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat, par ExpoCité, à « Les Services McKinnon inc. », en vue des travaux de nettoyage sur le site d'ExpoCité durant la période d'Expo Québec 2008, pour un montant d'environ 269 997,99 \$ excluant les taxes, avec possibilité de renouvellement pour les éditions 2009 et 2010 et l'autorisation, au directeur général d'ExpoCité, à signer ledit contrat. Le montant de ce contrat pourrait varier en fonction du nombre et du type d'activités de la programmation définitive d'Expo Québec 2008 et le taux horaire, pour tous les services supplémentaires qui pourraient être requis par ExpoCité, sera facturé à 24,98 \$ pour un préposé au nettoyage et à 23,98 \$ pour un préposé à la manutention.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0733 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'acquisition, de gré à gré, d'une mise à jour du logiciel MED®, soit le logiciel Csoft®, pour le système d'exploitation servant à l'assainissement de la rivière Saint-Charles - IN2007-110 (CT-2160394) — (Ra-1410)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté, qui confirme qu'il s'agit de la position de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'acquisition, de gré à gré, auprès de la firme « BPR Groupe-conseil », du bloc B du logiciel Csoft®, temps réel, pour un montant de 282 187,50 \$

incluant les taxes;

- 2° l'autorisation, aux directeurs des Services de l'ingénierie et des technologies de l'information et des télécommunications à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat d'acquisition du bloc B (Csoft®, temps réel) du logiciel Csoft®.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0734 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation des prévisions budgétaires supplémentaires pour 2008 de l'Office municipal d'habitation de Québec - OM2008-004 (CT-OM2008-004) — (Ra-1410)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté, qui confirme qu'il s'agit de la position de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Denise Tremblay Blanchette,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'approbation du budget supplémentaire 2008 de l'Office municipal d'habitation de Québec, accordé par la Société d'habitation du Québec;
- 2° l'autorisation pour le versement d'un montant de 190 000 \$ pour la réalisation des travaux;
- 3° l'autorisation pour un virement budgétaire au montant de 190 000 \$, à même le poste contingent de compétence d'agglomération.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0735 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le sens de la circulation aux intersections de certaines rues relativement à l'intersection du boulevard Bastien et de la rue Saint-Alphonse, R.A.V.Q. 365 - AT2008-155 (Ra-1406)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté, qui confirme qu'il s'agit de la position de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Paquet,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le sens de la circulation aux intersections de certaines rues relativement à l'intersection du boulevard Bastien et de la rue Saint-Alphonse, R.A.V.Q. 365.*

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0736** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des travaux d'amélioration de certains équipements sportifs ou de loisir qui relèvent de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 353 - Renonciation au droit d'opposition - LS2008-023 (Ra-1408)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté, qui confirme qu'il s'agit de la position de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux d'amélioration de certains équipements sportifs ou de loisir qui relèvent de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 353.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur des travaux d'amélioration de certains équipements sportifs ou de loisir qui relèvent de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 353.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0737** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des travaux de cloisonnement et de ventilation aux bassins des filtres de l'usine de traitement de l'eau de Château-D'eau et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 361 - Renonciation au droit d'opposition - TP2008-034 (Ra-1408)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté, qui confirme qu'il s'agit de la position de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux de cloisonnement et de ventilation aux bassins des filtres de l'usine de traitement de l'eau de Château-D'eau et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 361.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur des travaux de cloisonnement et de ventilation aux bassins des filtres de l'usine de traitement de l'eau de Château-D'eau et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 361.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0738** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur la réalisation d'un projet d'habitation sur le lot numéro 2 152 542 du cadastre du Québec dans le cadre d'un programme de logement social, R.A.V.Q. 377 - AT2008-165 (Ra-1408)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté, qui confirme qu'il s'agit de la position de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-Marie Matte,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur la réalisation d'un projet d'habitation sur le lot numéro 2 152 542 du cadastre du Québec dans le cadre d'un programme de logement social*, R.A.V.Q. 377.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0739** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la phase 2 des travaux d'implantation d'un système de traitement des eaux de lixiviation au lieu d'enfouissement municipal et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 378 - Renonciation au droit d'opposition - TP2008-053 (Ra-1408)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté, qui confirme qu'il s'agit de la position de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la phase 2 des travaux d'implantation d'un système de traitement des eaux de lixiviation au lieu d'enfouissement municipal et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 378.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la phase 2 des travaux d'implantation d'un système de traitement des eaux de lixiviation au lieu d'enfouissement municipal et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 378.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0740** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur l'application, pour 2008, du Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre et sur l'établissement d'un inventaire des risques environnementaux en provenance des eaux usées des industries ainsi que sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 366 - Renonciation au droit d'opposition - EN2008-031 (Ra-1409)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté, qui confirme qu'il s'agit de la position de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion.

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur l'application, pour 2008, du Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre et sur l'établissement d'un inventaire des risques environnementaux en provenance des eaux usées des industries ainsi que sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 366.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur l'application, pour 2008, du Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre et sur l'établissement d'un inventaire des risques environnementaux en provenance des eaux usées des industries ainsi que sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 366.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0741** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des travaux de réfection à l'incinérateur régional de Québec ainsi que sur les services professionnels et le personnel d'appoint y afférents et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 370 et l'appropriation d'un montant de 490 000 \$ au fonds général de l'agglomération - Renonciation au droit d'opposition - GI2008-060 (Ra-1409)**

---

**Madame Carole Bégin-Giroux déclare qu'elle a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, elle s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou tenter d'influencer le vote sur celle-ci.**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté, qui confirme qu'il s'agit de la position de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux de réfection à l'incinérateur régional de Québec ainsi que sur les services professionnels et le personnel d'appoint y afférents et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 370;

2° l'appropriation d'un montant de 490 000 \$ à même le fonds général de

l'agglomération, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 370. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur des travaux de réfection à l'incinérateur régional de Québec ainsi que sur les services professionnels et le personnel d'appoint y afférents et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 370.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0742** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur les services professionnels et le personnel d'appoint requis pour la réalisation de certains projets inscrits au programme triennal d'immobilisations pour l'année 2009 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 371 et l'appropriation d'un montant de 1 200 000 \$ au fonds général de l'agglomération - Renonciation au droit d'opposition - IN2008-064 (Ra-1409)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté, qui confirme qu'il s'agit de la position de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur les services professionnels et le personnel d'appoint requis pour la réalisation de certains projets inscrits au programme triennal d'immobilisations pour l'année 2009 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 371;
- 2° l'appropriation d'un montant de 1 200 000 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme inférieure à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 371. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur les services professionnels et le personnel d'appoint requis pour la réalisation de certains projets inscrits au programme triennal d'immobilisations pour l'année 2009 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 371.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0743** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur une dépense nécessaire à la réalisation d'une partie de l'entente avec la ministre de la Culture et des Communications sur le développement culturel, pour les années 2007 et 2008, et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 379 et l'appropriation d'un montant de 100 000 \$ au fonds général de l'agglomération - Renonciation au droit d'opposition - AT2008-186 (Ra-1409)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté, qui confirme qu'il s'agit de la position de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Francine Bouchard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur une dépense nécessaire à la réalisation d'une partie de l'entente avec la ministre de la Culture et des Communications sur le développement culturel, pour les années 2007 et 2008, et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 379;*
- 2° l'appropriation d'un montant maximal de 100 000 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 379. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur une dépense nécessaire à la réalisation d'une partie de l'entente avec la ministre de la Culture et des Communications sur le développement culturel, pour les années 2007 et 2008, et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 379.*

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0744** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur des travaux de nature mixte de rénovation et de réaménagement de l'hôtel de ville et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 380 - Renonciation au droit d'opposition - DG2008-088 (Ra-1409)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté, qui confirme qu'il s'agit de la position de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur des travaux de nature mixte de rénovation et de réaménagement de l'hôtel de ville et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 380.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur des travaux de nature mixte de rénovation et de réaménagement de l'hôtel de ville et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 380.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0745** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur une dépense mixte pour des services professionnels et du personnel d'appoint ainsi que sur l'acquisition des biens et services requis pour le déploiement et la mise en service du progiciel GRC-OT et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 376 - Renonciation au droit d'opposition - DG2008-061 (Ra-1410)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté, qui confirme qu'il s'agit de la position de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur une dépense mixte pour des services professionnels et du personnel d'appoint ainsi que sur l'acquisition des biens et services requis pour le déploiement et la mise en service du progiciel GRC-OT et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 376.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur une dépense mixte pour des services professionnels et du personnel d'appoint ainsi que sur l'acquisition des biens et services requis pour le déploiement et la mise en service du progiciel GRC-OT et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 376.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0746** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur la réalisation d'un projet d'habitation sur le lot numéro 1 303 381 du cadastre du Québec dans le cadre d'un programme de logement social, R.A.V.Q. 383 - AT2008-214 (Ra-1410)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté, qui confirme qu'il

s'agit de la position de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur la réalisation d'un projet d'habitation sur le lot numéro 1 303 381 du cadastre du Québec dans le cadre d'un programme de logement social*, R.A.V.Q. 383.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0747** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération autorisant le financement d'une dépense relative aux travaux d'aménagement de la promenade du coteau Sainte-Genève dans le secteur de la terrasse Lucien-Borne à même le surplus accumulé, R.A.V.Q. 384 - Renonciation au droit d'opposition - AT2008-211 (Ra-1410)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté, qui confirme qu'il s'agit de la position de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération autorisant le financement d'une dépense relative aux travaux d'aménagement de la promenade du coteau Sainte-Genève dans le secteur de la terrasse Lucien-Borne à même le surplus accumulé*, R.A.V.Q. 384.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération autorisant le financement d'une dépense relative aux travaux d'aménagement de la promenade du coteau Sainte-Genève dans le secteur de la terrasse Lucien-Borne à même le surplus accumulé*, R.A.V.Q. 384.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0748** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur les véhicules hippomobiles, R.A.V.Q. 354, tel que modifié - Renonciation au droit d'opposition - DG2008-104 (Ra-1410)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté, qui confirme qu'il s'agit de la position de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur les véhicules hippomobiles*, R.A.V.Q. 354, tel que modifié.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines*

*compétences dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur les véhicules hippomobiles*, R.A.V.Q. 354, tel que modifié.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0749 Convention à intervenir entre la Ville de Québec et « La Société Acheteuse Accession Maison » concernant le versement d'une subvention pour favoriser et faciliter l'accès abordable à la propriété aux ménages à revenus modestes dans le quartier Saint-Sauveur - Arrondissement La Cité - Entente de service entre le conseil d'arrondissement La Cité et le conseil de la ville, relativement à la gestion du projet de convention - A1GT2008-046 (2169592) — (Ra-1408)**

---

Attendu qu'en vertu de l'article 70 de la *Charte de la Ville de Québec*, le conseil d'arrondissement La Cité a adopté une résolution relative à la fourniture de services au conseil de la ville pour la gestion du projet de convention entre la Ville de Québec et « La Société Acheteuse Accession Maison » quant au versement d'une subvention dans le cadre du projet de soutien de « La Société Acheteuse Accession Maison » pour favoriser et faciliter l'accès abordable à la propriété aux ménages à revenus modestes;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par madame la conseillère Louise Lapointe,

il est résolu :

- 1° d'autoriser la conclusion de la convention à intervenir entre la Ville de Québec et « La Société Acheteuse Accession Maison », relative au versement, par la Ville de Québec, d'une subvention au montant de 75 000 \$, dans le cadre du projet de soutien de « La Société Acheteuse Accession Maison », pour favoriser et faciliter l'accès abordable à la propriété aux ménages à revenus modestes, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de convention joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° d'accepter l'offre de service du conseil d'arrondissement La Cité en vue d'assurer la gestion du projet de convention entre la Ville de Québec et « La Société Acheteuse Accession Maison », quant au versement d'une subvention dans le cadre du projet de soutien de « La Société Acheteuse Accession Maison » pour favoriser et faciliter l'accès abordable à la propriété aux ménages à revenus modestes;
- 3° de confier, au directeur de la Division de la gestion du territoire de l'arrondissement La Cité, l'application de ce projet de convention.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0750 Réfection des terrains de tennis du parc Sainte-Ursule - Appropriation d'un montant de 74 620 \$ à même le fonds de parcs et de terrains de jeux de l'arrondissement Sainte-Foy – Sillery et d'un montant de 55 380 \$ à même le fonds de parcs et de terrains de jeux de l'ancienne Ville de Sainte-Foy - Arrondissement Sainte-Foy – Sillery - A3LS2008-033 (CT-A3LS2008-033) — (Ra-1408)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par monsieur le conseiller André Demers,

il est résolu d'approprier un montant de 74 620 \$ à même le fonds de parcs et de terrains de jeux de l'arrondissement Sainte-Foy – Sillery et un montant de 55 380 \$ à même le fonds de parcs et de terrains de jeux de l'ancienne Ville de Sainte-Foy, en vue de la réfection des terrains de tennis du parc Sainte-Ursule de l'arrondissement Sainte-Foy – Sillery.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0751 Attribution d'un nouvel odonyme à une portion de la rue Marcel-Cantin - « Gustave-Gagnon » - Arrondissement La Haute-Saint-Charles - A7GT2008-007 (Ra-1408)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par monsieur le conseiller Jacques Teasdale,

il est résolu d'attribuer à la section de la rue Marcel-Cantin, située sur le lot 1 276 022 du cadastre du Québec, débutant à la limite du numéro civique 2992 et se terminant à la limite du numéro civique 3003, identifié sur le plan joint en annexe au sommaire décisionnel, l'odonyme : « Gustave-Gagnon ».

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0752 Appropriation d'un montant de 50 000 \$ au fonds de stationnement de l'ancienne Ville de Québec pour l'aménagement d'un terrain de stationnement - A1LS2008-052 (CT-A1LS2008-052) — (Ra-1409)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussièrès,

il est résolu d'approprier un montant de 50 000 \$ au fonds de stationnement de l'ancienne Ville de Québec pour l'aménagement d'un stationnement de proximité, à même les travaux d'aménagement du coteau Sainte-Geneviève, secteur de la Pente Douce.

Adoptée à l'unanimité

**AM-2008-0753** **Avis de motion relatif au Règlement sur le versement d'une subvention au Cégep Limoilou et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1405 - CU2008-066 (CT-CU2008-066) — (Ra-1406)**

---

Avis de motion est donné par madame la conseillère Denise Trudel qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement autorisant une dépense de 500 000 \$ pour le versement par la ville d'une subvention du même montant, toutes taxes applicables incluses, au Cégep Limoilou pour la mise à niveau de la salle Paul-Eugène-Jobin de cette institution d'enseignement de l'arrondissement Limoilou.

Ce règlement décrète un emprunt de 500 000 \$ remboursable sur une période de cinq (5) ans pour l'acquittement de la dépense ainsi autorisée.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

**CV-2008-0754** **Protocole d'entente 2008-2013 à intervenir entre la Ville de Québec et le « Collège d'enseignement général et professionnel de Limoilou » - Versement d'une subvention au montant de 500 000 \$ - CU2008-066 (CT-CU2008-066) — (Ra-1406)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par madame la conseillère Anne Beaulieu,

il est résolu :

- 1° d'autoriser la conclusion du protocole d'entente 2008-2013 à intervenir entre la Ville de Québec et le « Collège d'enseignement général et professionnel de Limoilou », relativement à l'utilisation des salles de spectacles, le tout selon les conditions mentionnées au projet de protocole d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° d'autoriser le versement d'une subvention au montant de 500 000 \$, incluant une somme de 141 575 \$ plus les taxes applicables, au « Collège d'enseignement général et professionnel de Limoilou », sous réserve de l'entrée en vigueur du Règlement R.V.Q. 1405.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**AM-2008-0755** **Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur le programme de revitalisation et d'intervention en habitation Rénovation Québec relativement au coût des travaux admissibles, R.V.Q. 1001 - DE2008-084 (Ra-1409)**

---

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Raymond Dion qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le *Règlement sur le programme de revitalisation et d'intervention en habitation Rénovation Québec* afin d'augmenter à 15 000 \$ la valeur maximale du coût des travaux admissibles en vertu du chapitre V Rénovation résidentielle – volet santé, sécurité et stabilisation.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement.

**AM-2008-0756** *Avis de motion relatif au Règlement sur les travaux requis pour la construction d'infrastructures de rue dans le Parc technologique du Québec métropolitain ainsi que sur l'octroi des contrats de services professionnels y afférents et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1378 - DE2008-038 (Ra-1409)*

---

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant des travaux de réfection et de construction d'infrastructures municipales de surface, aériennes et souterraines, requis dans le Parc technologique du Québec métropolitain ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et l'engagement du personnel d'appoint y afférents.

Ce règlement prévoit une dépense de 2 000 000 \$ pour les travaux, l'octroi des contrats de services professionnels et l'engagement du personnel d'appoint ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de quinze (15) ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

**CV-2008-0757** *Appropriation d'un montant de 200 000 \$ au fonds général de proximité - DE2008-038 (Ra-1409)*

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu :

- 1° d'approprier un montant de 200 000 \$ au fonds général de proximité, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 1378. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement;
- 2° d'autoriser le Service des approvisionnements à procéder au recrutement des professionnels pour l'élaboration des plans et devis, incluant la surveillance des travaux et d'autoriser la procédure de soumissions publiques pour des travaux d'infrastructures dans le Parc technologique du Québec métropolitain.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**AM-2008-0758** *Avis de motion relatif au Règlement sur des travaux de prolongement du réseau d'égout sanitaire dans une partie du boulevard Wilfrid-Hamel et de la rue Pierre-Drolet situées dans l'arrondissement Laurentien et sur l'emprunt et la taxe spéciale de secteur nécessaires au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1394 - IN2008-073 (Ra-1409)*

---

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant des travaux de construction de réseau d'égout sanitaire dans le boulevard Wilfrid-Hamel, situé dans l'arrondissement Laurentien, sur une distance approximative de mille mètres linéaires (1 000 m.l.), du poste de surpression Jouvence jusqu'au lot numéro 3 055 644 du cadastre du Québec situé à l'est du Chemin du Lac ainsi que de prolongement du même réseau sur une longueur d'environ cent quatre-vingt-dix mètres (190 m) dans la rue Pierre-Drolet.

Ce règlement prévoit une dépense de 700 000 \$ pour les travaux ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant.

Ce règlement finance le remboursement d'une partie de l'emprunt, jusqu'à concurrence d'une somme de 525 000 \$ à même l'imposition d'une taxe spéciale de secteur. Le solde de l'emprunt, soit un montant de 175 000 \$, est financé à même le fonds général de la ville.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

**Madame la conseillère Anne Létourneau et messieurs les conseillers Paul Shoiry et Gilles Marcotte quittent la séance à 22 h 28.**

**CV-2008-0759** *Entente à intervenir entre la Ville de Québec et la « Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures », relative aux travaux de prolongement du réseau d'égout sanitaire dans une partie du boulevard Wilfrid-Hamel et de la rue Pierre-Drolet - IN2008-073 (Ra-1409)*

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Guy Perrault,

il est résolu d'autoriser la conclusion d'une entente à intervenir entre la Ville de Québec et la « Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures », relative aux travaux de proximité reliés au prolongement du réseau d'égouts sanitaire dans une partie du boulevard Wilfrid-Hamel et de la rue Pierre-Drolet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**AM-2008-0760** *Avis de motion relatif au Règlement sur les services professionnels et le personnel d'appoint requis pour la réalisation de certains projets inscrits au programme triennal d'immobilisations pour l'année 2009 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1406 - IN2008-065 (Ra-1409)*

---

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant l'octroi des contrats des services professionnels et l'embauche du personnel d'appoint requis pour la réalisation de certains projets de proximité inscrits au programme triennal d'immobilisations pour l'année 2009.

Ce règlement prévoit une dépense de 3 180 000 \$ pour les services professionnels et l'embauche du personnel d'appoint ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de quinze (15) ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

**CV-2008-0761** *Appropriation d'un montant de 300 000 \$ au fonds général de la Ville - IN2008-065 (Ra-1409)*

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu d'approprier un montant de 300 000 \$ au fonds général de la Ville, soit une somme inférieure à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 1406. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**Prolongation de la séance**

---

Conformément aux dispositions de l'article 43 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q., chapitre R-2, il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Joli-Coeur, appuyé par monsieur le conseiller Gérard Landry, de prolonger la séance pour une période additionnelle de trente (30) minutes. Les membres du conseil consentent à l'unanimité à cette prolongation. Il est 22 h 30.

**AM-2008-0762** *Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur la promotion, pour les années 2008 et suivantes, de l'acquisition, de la rénovation ou de la restauration d'immeubles non résidentiels à caractère communautaire par des organismes sans but lucratif et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1407 - DE2008-083 (Ra-1409)*

---

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Raymond Dion qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le *Règlement sur la promotion, pour les années 2008 et suivantes, de l'acquisition, de la rénovation ou de la restauration d'immeubles non résidentiels à caractère communautaire par des organismes sans but lucratif et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés* afin de porter de 500 000 \$ à 800 000 \$ le montant de la dépense affectée, dans le cadre de ce programme d'aide, au versement par la ville de subventions ou d'assistance financière aux propriétaires des bâtiments ou des terrains visés.

Le montant de l'emprunt décrété est ajusté dans la même proportion que la dépense.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

**AM-2008-0763** *Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur la réalisation d'une partie de l'entente avec la ministre de la Culture et des Communications sur le développement culturel pour les années 2007 et 2008 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1408 - AT2008-133 (Ra-1409)*

---

Avis de motion est donné par madame la conseillère Denise Trudel qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le *Règlement sur la réalisation d'une partie de l'entente avec la ministre de la Culture et des Communications sur le développement culturel pour les années 2007 et 2008 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés* afin de réduire de 1 000 000 \$ la dépense relative à des interventions sur des immeubles patrimoniaux de la ville et la réalisation d'aménagements urbains qui relèvent de la compétence d'agglomération, celle-ci passant de 1 914 200 \$ à 914 200\$.

Ce règlement diminue le montant de l'emprunt dans la même proportion que la dépense qui passe de 4 100 000 \$ à 3 100 000 \$.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

**AM-2008-0764** *Avis de motion relatif au Règlement sur des travaux d'aménagement et d'amélioration au parc du Père-Frédéric de l'arrondissement Les Rivières et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1411 - A2LS2008-052 (Ra-1409)*

---

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant des travaux de transformation d'un terrain de baseball en terrain de soccer et d'aménagement extérieur au parc Père-Frédéric de l'arrondissement Les Rivières.

Ce règlement prévoit une dépense de 275 052 \$ pour les travaux ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de cinq (5) ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

**AM-2008-0765 *Avis de motion relatif au Règlement sur la réalisation d'un établissement résidentiel et d'un établissement résidentiel et commercial sur le lot numéro 1 303 381 du cadastre du Québec, R.V.Q. 1013 - AT2008-215 (Ra-1410)***

---

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement permettant la réalisation d'un projet qui est relatif à un établissement résidentiel et d'un projet qui est relatif à un établissement résidentiel et commercial sur le lot numéro 1 303 381 du cadastre du Québec. Chacun de ces projets possède une superficie de plancher supérieure à vingt-cinq mille mètres carrés (25 000 m<sup>2</sup>). Ce lot est situé au nord du chemin Sainte-Foy, à l'est de l'immeuble abritant l'hôpital Jeffrey Hale et à l'ouest des lots bordant le côté ouest de l'avenue Monk.

Ce règlement modifie également le *Règlement de l'arrondissement La Cité sur le zonage et l'urbanisme relatif au territoire de l'ancienne Ville de Québec* afin d'autoriser, selon les parties concernées du lot mentionné précédemment, des usages résidentiels, commerciaux ou publics.

Ce règlement prévoit des normes particulières et des exclusions relativement à l'implantation des constructions et l'aménagement des terrains.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

**CV-2008-0766 *Adoption du projet de Règlement sur la réalisation d'un établissement résidentiel et d'un établissement résidentiel et commercial sur le lot numéro 1 303 381 du cadastre du Québec, R.V.Q. 1013 - AT2008-215 (Ra-1410)***

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu d'adopter le projet de *Règlement sur la réalisation d'un établissement résidentiel et d'un établissement résidentiel et commercial sur le lot numéro 1 303 381 du cadastre du Québec, R.V.Q. 1013.*

**Madame la conseillère Anne Guérette demande le vote.**

**Ont voté en faveur :** Messieurs les conseillers et mesdames les conseillères Anne Beaulieu, Carole Bégin-Giroux, Pierre Blouin, Francine Bouchard, Yvon Bussières, Richard Côté, André Demers, Raymond Dion, Michel Fecteau, Patrick Huot, Jacques Joli-Coeur, Jean-Marie Laliberté, Gérard Landry, Louise Lapointe, Lisette Lepage, André Letendre, Alain Loubier, Pierre Maheux, Jean-Marie Matte, Ralph Mercier, Patrick Paquet, Guy Perrault, François Picard, Ginette Picard-Lavoie, Gérald Poirier, Marc Simoneau, Denise Tremblay Blanchette, Jérôme Vaillancourt, Jacques Teasdale, Denise Trudel, Marie France Trudel, Conrad Verret et Steeve Verret.

**Ont voté contre :** Madame la conseillère Anne Guérette.

En faveur : 33

Contre : 1

Adoptée à la majorité

- Dépôt, par monsieur le conseiller André Demers, d'une résolution adoptée par la « Commission consultative aménagement du territoire et les transports de la Ville de Québec », lors de sa réunion tenue le 17 juin 2008, relativement au projet de redéveloppement du site institutionnel Bon-Pasteur dans le quartier Saint-Sacrement (chemin Sainte-Foy) et ses propositions d'aménagement.

**AM-2008-0767 Avis de motion relatif au Règlement sur la réalisation d'un projet d'habitation sur le lot numéro 1 737 917 du cadastre du Québec, R.V.Q. 1280 - AT2007-139 (Ra-1410)**

---

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement autorisant l'agrandissement du bâtiment situé sur le lot numéro 1 737 917 du cadastre du Québec situé au 990, rue Gérard-Morisset. Il établit les règles d'urbanisme nécessaires à la réalisation du projet et a pour effet de modifier le règlement de zonage de l'arrondissement en conséquence.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

**Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, le greffier mentionne l'objet de chaque règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, son mode de paiement et de remboursement.**

**CV-2008-0768 Règlement sur des interventions en matière de transport, de travaux routiers, de trottoirs, de pistes cyclables, d'éclairage, de signaux lumineux et de signalisation et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1383 - AT2008-078 (Ra-1405)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur des interventions en matière de transport, de travaux routiers, de trottoirs, de pistes cyclables, d'éclairage, de signaux lumineux et de signalisation et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1383.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0769** *Règlement modifiant le Règlement sur les véhicules hippomobiles relativement au partage des compétences entre les conseils et à diverses nouvelles règles, R.V.Q. 1386 - DG2008-084 (Ra-1405)*

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur les véhicules hippomobiles relativement au partage des compétences entre les conseils et à diverses nouvelles règles, R.V.Q. 1386.*

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0770** *Règlement sur des travaux de réfection et d'aménagement de parcs, de bâtiments et d'équipements sportifs situés dans l'arrondissement Les Rivières et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1387 - A2LS2008-038 (Ra-1405)*

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur des travaux de réfection et d'aménagement de parcs, de bâtiments et d'équipements sportifs situés dans l'arrondissement Les Rivières et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1387.*

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0771** *Règlement sur la première phase de mise en oeuvre du Plan de quartier de Vanier dans l'arrondissement Les Rivières et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1398 - AT2008-086 (Ra-1405)*

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur la première phase de mise en oeuvre du Plan de quartier de Vanier dans l'arrondissement Les Rivières et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1398.*

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0772** *Règlement sur le versement de subventions, pour l'année 2008 et les suivantes, en vertu du Règlement sur le programme de rénovation de façades donnant sur une artère commerciale et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1399 - DE2008-072 (Ra-1405)*

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur le versement de subventions, pour l'année 2008 et les suivantes, en vertu du Règlement sur le programme de rénovation de façades donnant sur une artère commerciale et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1399.*

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0773** *Règlement sur le versement de subventions, pour l'année 2008 et les suivantes, et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1401 - DE2008-071 (Ra-1405)*

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur le versement de subventions, pour l'année 2008 et les suivantes, et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1401.*

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0774** *Règlement sur des travaux de reconstruction du pavillon de piscine du parc Saint-Denys de l'arrondissement Sainte-Foy – Sillery et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1402 - A3LS2008-039 (Ra-1405)*

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur des travaux de reconstruction du pavillon de piscine du parc Saint-Denys de l'arrondissement Sainte-Foy – Sillery et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1402*

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0775** *Règlement sur des travaux d'infrastructures dans le prolongement de la rue des Santolines située dans l'arrondissement Charlesbourg et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1404 - DE2008-054 (Ra-1405)*

---

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par monsieur le conseiller Ralph Mercier,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur des travaux d'infrastructures dans le prolongement de la rue des Santolines située dans l'arrondissement Charlesbourg et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1404.*

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

---

**Deuxième période de questions des citoyens**

---

Une deuxième période de questions, d'une durée maximale de dix (10) minutes, est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

- Dépôt, par monsieur Jocelyn Lavoie, président du Regroupement des organismes sportifs et plein air de Beauport, de documents relatifs au « Projet centre Multisports - Arrondissement Beauport ».

---

**Prolongation de la période de questions des citoyens**

---

À la suite de l'expiration du délai de dix (10) minutes et conformément aux dispositions de l'article 74 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée, R.R.V.Q.*, chapitre R-2, il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Teasdale, appuyé par monsieur le conseiller Paul Shoiry, de prolonger la période de questions des citoyens afin d'entendre les citoyens qui n'ont pu s'exprimer dans le délai requis. Les membres du conseil consentent à l'unanimité à cette demande de prolongation. Il est 23 heures.

---

**Deuxième partie de la période d'intervention des membres du conseil**

---

Une seconde période d'intervention, d'une durée de trente (30) minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

## **Clôture de la séance**

---

Conformément aux dispositions de l'article 41 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q., chapitre R-2, le président, monsieur Yvon Bussièrès, déclare la séance close à 23 h 04, puisque le conseil a disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour.

Yvon Bussièrès  
Président

Sylvain Ouellet  
Greffier

SO/sm